



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 2 AVR. 2023
et publié le 2 AVR. 2023 est exécutoire.

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_036

Vote du budget primitif 2023 Budget annexe « gestion du tourisme »

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Isabelle CHAPUT Excusé Arrivée au point n° 7 Absente Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 29
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20230405-992023036-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

Délibération n° 99_2023_036

Vote du budget primitif 2023 Budget annexe « gestion du tourisme »

Monsieur Didier DEVASSINE, 7^{ème} Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023 ;

Vu la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles (*joint à la synthèse*) ;

Le budget annexe « gestion du tourisme » 2023 de la Communauté de communes Cœur de France est équilibré en dépenses et en recettes, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à la somme de 475 341,25 €.

Section de fonctionnement	402 042,19 €
Section d'investissement	73 299,06 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	103 997,36 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	183 080,00 €
014	Atténuations de produits	6 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	63 308,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	25 656,83 €
	Total des dépenses	402 042,19 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	31 306,20 €
731	Impositions directes (taxe de séjour)	70 000,00 €
74	Dotations et participations	290 683,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 800,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 252,99 €
	Total des recettes	402 042,19 €

Section d'investissement

Dépenses :

Chapitre	Désignation	Montant
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 252,99 €
20	Immobilisations incorporelles	7 150,00 €
21	Immobilisations corporelles	14 904,00 €
45	Opérations pour comptes de tiers	518,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	46 473,67 €
	Total des dépenses	73 299,06 €

Recettes :

Chapitre	Désignation	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 064,92 €
13	Subventions d'investissement reçues	13 059,31 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	20 000,00 €
45	Opérations pour comptes de tiers	518,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 656,83 €
	Total des recettes	73 299,06 €

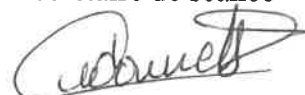
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

adopte le budget primitif 2023 du budget annexe « gestion du tourisme » de Cœur de France (*document budgétaire et présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles ci-joints*).

Le Président


Daniel BONE


Le secrétaire de séance



Serge AUDONNET

- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- B3.1 - Etat des provisions constituées
- B3.2 - Etalement des provisions
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- B6 - Prêts
- B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés
- B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus
- B7.3 - Etat des emprunts garantis
- B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
- B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail
- B7.6 - Etat des marchés de partenariat
- B7.7 - Etat des recettes grevées d'affranchissement spéciale
- B7.8 - Autres engagements donnés
- B7.9 - Autres engagements reçus
- B8 - Subventions versées
- B9 - Etat du personnel
- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement
- B11.2 - Liste des établissements publics créés
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C - Annexes budgétaires**
- C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes
- D - Autres éléments d'information**
- D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
- D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
- D3 - Décisions en matière de taux
- D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement
- D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
- D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
- D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)
- V - Arrêté et signatures**
- A - Arrêté et signatures

48

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.
 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :
 dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les crédits et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les fonds de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement, les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobilisent des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L.5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Voie du budget », en fin des montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de Régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

01 CDC Coeur de France - 04 CDC Coeur de France - Tourisme - BP - 2023

I - INFORMATIONS GENERALES
 INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations statistiques	Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Population totale		
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité, l'information comprise dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).
 (2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
 (3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables courantes au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts
 (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé », Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Page 5

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		
TOTAL DU BUDGET	364 761,62	398 843,68	-68 690,81	A1	-34 608,75
Investissement	94 055,20	116 272,34 (3)	-68 690,81	A2	-46 473,67
Fonctionnement	270 706,42	282 571,34 (4)	0,00	A3	11 864,92

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)	
	Dépenses	Recettes				
TOTAL des RAR	I + II	1 004,40	III + IV	13 059,31	B1	12 054,91
Investissement	I	1 004,40	III	13 059,31	B2	12 054,91
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-22 553,84
Investissement	A2 + B2	-34 418,76
Fonctionnement	A3 + B3	11 864,92

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

Page 6

I - INFORMATIONS GENERALES		1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap./art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(I) 1 004,40
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (SA,régie)	0,00
202102	Opération d'équipement n° 202102	1 004,40
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser détaillés conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES		1
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap./art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 13 059,31
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (revenues) (3)	13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (SA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser détaillés conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	25 820,99	60 239,75
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 004,40	13 059,31
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 46 473,67	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	73 299,06	73 299,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	402 042,19	402 042,19
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	402 042,19	402 042,19
		TOTAL DU BUDGET (4)	475 341,25

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1	
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1	Création itinéraires de randonnée sur le territoire de Cœur de France	202301	12 200,00
TOTAL			12 200,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			12 200,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Page 11

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT		C1

Chap.	Libellé	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		TOTAL (=RAR + vote)
		Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	
018	RSA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (Y compris opérations) (3)	34 683,12	0,00	7 150,00
204	Subventions d'équipement versées (Y compris opérations) (3) (8)	38 525,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (Y compris opérations) (3)	12 037,98	1 004,40	13 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation (Y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (Y compris opérations) (3)	6 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		92 246,10	1 004,40	21 050,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, Agie) (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	11 872,00	0,00	518,00
Total des dépenses réelles d'investissement		104 118,10	1 004,40	21 568,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 043,00	4 252,99	4 252,99
041	Opérations patrimoniales (7)	4 507,08	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 550,08	4 252,99	4 252,99
TOTAL		110 668,18	1 004,40	25 820,99
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				26 825,99
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				73 298,06

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 renvoie les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il enregistre, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A savoir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V-65).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

réglementaires applicables.
 (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.
 (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						C1
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reques) (sauf le 138) (3)	43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	12 629,22	0,00	11 864,92	11 864,92	11 864,92
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	17 229,22	0,00	14 064,92	14 064,92	14 064,92
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	36 764,00	0,00	518,00	518,00	518,00
	Total des recettes réelles d'investissement	97 024,53	13 059,31	14 582,92	14 582,92	27 642,23
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	64 664,38		25 656,83	25 656,83	25 656,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	13 163,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	4 507,08		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	82 334,46		45 656,83	45 656,83	45 656,83
	TOTAL	179 358,99	13 059,31	60 239,75	60 239,75	73 289,06
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					73 289,06

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.		AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12) 41 403,84	
--	--	--	--

(1) Voir état EB pour le comparatif par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Sauf 165, 168 et 16448.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité affecte une dotation bilatérale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en 11-65).

(10) DF 022 = RI 021 - DI 040 = RF 042 - DF 042 - RI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté, pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	80 095,00	0,00	103 997,36	103 997,36	103 997,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	169 625,00	0,00	183 080,00	183 080,00	183 080,00
014	Aténuations de produits	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf 6586) (3)	62 867,00	0,00	63 308,00	63 308,00	63 308,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	317 587,00	0,00	356 385,36	356 385,36	356 385,36
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	317 987,00	0,00	356 385,36	356 385,36	356 385,36

023	Virement à la section d'investissement (4)	64 664,38		25 656,63	25 656,63	25 656,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	13 163,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre inférieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	77 827,38		45 656,63	45 656,63	45 656,63

TOTAL		395 614,38	0,00	402 042,19	402 042,19	402 042,19
				D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
					TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	402 042,19

(1) Voir état LB pour la compensation par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
 (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Aténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 707,38	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74	Dotations et participations (3)	310 864,00	0,00	290 683,00	290 683,00	290 683,00
75	Autres produits de gestion courants (3)	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
	Total des recettes de gestion courante	393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 043,00		4 252,99	4 252,99	4 252,99
043	Opérations ordre inférieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	2 043,00		4 252,99	4 252,99	4 252,99

TOTAL		395 614,38	0,00	402 042,19	402 042,19	402 042,19
				R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
					TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	402 042,19

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL		
DEGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	41 403,84	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état LB pour la compensation par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV.B5).
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où le collecteur effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public coté de la seule autonomie financière.
 (8) A utiliser uniquement dans le cas où le collecteur effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)			
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	4 252,99	4 252,99
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)			0,00
	(7)		20 654,40
Total des opérations d'équipement	20 554,40		20 554,40
20 Immobilisations incorporelles (sauf 2041) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	1 500,00	0,00	1 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours			0,00
198 Neutralisation des amortissements			0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	518,00	0,00	518,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	22 572,40	4 252,99	26 825,39

D.001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

46.473,67

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

73 289,06

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (8)	103 987,36		103 987,36
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	183 080,00		183 080,00
014 Atténuations de produits	6 000,00		6 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et vente de stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courantes (sauf 6586) (9)	63 308,00	0,00	63 308,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	20 000,00	20 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 <i>Virement à la section d'investissement</i>		25 656,83	25 656,83
Dépenses de fonctionnement – Total	356 385,36	45 656,83	402 042,19

D.002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

402 042,19

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de transcription budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.
 (4) Ces chapitres ne sont à réaffecter que si le collecteur applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Hors chapitres opérations.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
BALANCE GENERALE – RECETTES		D2	
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 200,00	0,00	2 200,00
13 Subventions d'investissement (recues) (3)	13 059,31	0,00	13 059,31
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf : 688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)	0,00	20 000,00	20 000,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)	0,00	0,00	0,00
3... Stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	518,00	0,00	518,00
481 Charges à rep. sur plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	25 656,83	0,00	25 656,83
Recettes d'investissement – Total	16 777,31	45 656,83	61 434,14
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			11 864,92
			=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			73 299,06
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)			
	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et ventilation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	31 306,20		31 306,20
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	70 000,00		70 000,00
74 Dotations et participations (8)	280 683,00		280 683,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	5 800,00	0,00	5 800,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	4 252,99	4 252,99
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	387 789,20	4 252,99	402 042,19
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			402 042,19

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir le liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectue une cotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorisation financière.

(7) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

(9) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	110 668,18	1 004,40	12 200,00	25 820,99	25 820,99	12 200,00	13 620,99	26 825,39
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 450,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	12 037,98	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	60 757,41	1 004,40	12 200,00	19 550,00	19 550,00	12 200,00	7 350,00	20 554,40
Total des dépenses d'équipement	92 246,10	1 004,40	12 200,00	21 050,00	21 050,00	12 200,00	8 850,00	22 054,40
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	11 872,00	0,00	0,00	518,00	518,00	0,00	518,00	518,00
Total des dépenses réelles	104 118,10	1 004,40	12 200,00	21 568,00	21 568,00	12 200,00	9 368,00	22 572,40
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 043,00			4 252,99	4 252,99		4 252,99	4 252,99
041 Opérations patrimoniales (7)	4 507,08			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	6 550,08			4 252,99	4 252,99		4 252,99	4 252,99
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								46 473,67
Total des dépenses d'investissement cumulées								73 299,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		166 729,77	13 059,31	48 374,83	48 374,83	61 434,14
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	36 764,00	0,00	518,00	518,00	518,00
Total des recettes réelles		84 395,31	13 059,31	2 718,00	2 718,00	15 777,31
021	Virement de la section de fonctionnement	64 664,38		25 656,83	25 656,83	25 656,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	13 163,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	4 507,08		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		82 334,46		45 656,83	45 656,83	45 656,83

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	11 864,92
--------------------------------	-----------

Total des recettes d'investissement cumulées	73 299,06
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	110 668,18	1 004,40	12 200,00	25 820,99	25 820,99	12 200,00	13 620,99	26 825,39	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 450,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	450,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	12 037,98	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
2128	Autres agencements et aménagements	10 537,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (4)	60 757,41	1 004,40	12 200,00	19 550,00	19 550,00	12 200,00	20 554,40	
	Total des dépenses d'équipement	92 246,10	1 004,40	12 200,00	21 050,00	21 050,00	12 200,00	22 054,40	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Page 25

01 CDC Cœur de France - 04 CDC Cœur de France - Tourisme - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	11 872,00	0,00	0,00	518,00	518,00	0,00	518,00
4581202204	Logiciel taxe de séjour DSB	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581202205	Création d'un site internet DSB	3 472,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45812101	Étude touristique	8 100,00	0,00	0,00	518,00	518,00	0,00	518,00
	Total des dépenses réelles	104 118,10	1 004,40	12 200,00	21 568,00	21 568,00	12 200,00	22 572,40
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 043,00			4 252,99	4 252,99		4 252,99
	Reprise sur autofinancement antérieur	2 043,00			4 252,99	4 252,99		4 252,99
13912	Subv. transf. Régions	460,00			1 641,13	1 641,13		1 641,13
139172	Subv. transf. FEDER	1 583,00			0,00	0,00		0,00
139173	Subv. transf. FEADER	0,00			2 611,86	2 611,86		2 611,86
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 507,08			0,00	0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	4 507,08			0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	6 550,08			4 252,99	4 252,99		4 252,99

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Page 26

III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1	

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202102	Valeours St-Jacques		43 943,74	1 004,40	0,00	0,00	0,00	0,00
202103	Etude touristique mutualisation		2 520,00	0,00	350,00	350,00	0,00	350,00
202201	Parcours bleu Ville de SAM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202202	Logiciel TS DSS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202203	Création site internet DSS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202206	Balises chemins de randonnée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202301	AP/CP Création itinéraires de randonnée		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202301	AP/CP Création itinéraires de randonnée	1	0,00	0,00	12 200,00	12 200,00	12 200,00	0,00
202302	Canal de Berry - itinéraires de randonnée		0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
	TOTAL		48 463,74	1 004,40	19 550,00	19 550,00	12 200,00	7 350,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP

III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.2	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202301
LIBELLE : AP/CP Création itinéraires de randonnée
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votes y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	12 200,00	12 200,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	6 800,00	6 800,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00
2128	Autres agencements aménagements	0,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations reçues en incorporation (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-12 200,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 155, 156 et 15445.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202102
LIBELLE : Véloroute St Jacques
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	43 943,74	1 004,40	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	34 186,11	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 755,63	1 004,40	0,00	0,00
2128	Autres aménagements et aménagements	9 755,63	1 004,40	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECVTES AFFECTÉES (3)					
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	3 381,70	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	2 300,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	1 081,70	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) – (a + b) (5)					-1 004,40

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16448.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202103
LIBELLE : Étude touristique mutualisation
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 520,00	0,00	350,00	350,00
2031	Frais d'études	2 520,00	0,00	350,00	350,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECVTES AFFECTÉES (3)					
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	28 800,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	28 800,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) – (a + b) (5)					-350,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16448.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202201
LIBELLE : Parcours bleu Ville de SAM
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a			b
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres prêts - Bâtiements et installat*	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c			d
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (recus) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à revirement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202202
LIBELLE : Logiciel TS DSB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a			b
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c			d
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (recus) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à revirement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202203
LIBELLE : Création site internet DSB
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		c		d	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 139)	0,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202206
LIBELLE : Balisage chemins de randonnée
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		c		d	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 139)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202301
LIBELLE : AP/CP Création itinéraires de randonnée
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENDSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	(6)				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres aménagements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c		d	d
TOTAL RECTES AFFECTEES (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	(6)				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (e + b) (5)

0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16443.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202302
LIBELLE : Canal de Barry - panneaux
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENDSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a		b	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	(6)				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2128	Autres aménagements et aménagements	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c		d	d
TOTAL RECTES AFFECTEES (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
	(6)				
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (e + b) (5)

-7 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16443.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		166 729,77	13 059,31	48 374,83	48 374,83	61 434,14
						III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
1312	Subv. transf. Régions	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13173	Subv. transf. FEADER	25 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	13 059,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
13278	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) / (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		43 031,31	13 059,31	0,00	0,00	13 059,31
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
10222	FCTVA	4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 600,00	0,00	2 200,00	2 200,00	2 200,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	36 764,00	0,00	518,00	518,00	518,00
Total des recettes réelles		84 395,31	13 059,31	2 718,00	2 718,00	15 777,31
021	Virement de la section de fonctionnement	64 664,38		25 656,83	25 656,83	25 656,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 163,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
28031	Frais d'études	4 209,79		1 206,85	1 206,85	1 206,85
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	0,00		1 941,10	1 941,10	1 941,10
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 608,00		1 608,00	1 608,00	1 608,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	52,00		8 467,82	8 467,82	8 467,82
28128	Autres aménagements de terrains	7,69		7,69	7,69	7,69
281828	Autres matériels de transport	6 429,81		6 429,80	6 429,80	6 429,80
281838	Autre matériel informatique	652,80		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		135,83	135,83	135,83
28188	Autres immo. corporelles	202,97		202,91	202,91	202,91

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
						III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	4 507,08		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 507,08		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		82 334,46		45 656,83	45 656,83	45 656,83

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		395 614,38	0,00	0,00	402 042,19	402 042,19	0,00	402 042,19	402 042,19
011	Charges à caractère général (3)	80 095,00	0,00	0,00	103 997,36	103 997,36	0,00	103 997,36	103 997,36
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	168 625,00	0,00		183 080,00	183 080,00		183 080,00	183 080,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	62 667,00	0,00	0,00	63 308,00	63 308,00	0,00	63 308,00	63 308,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		317 387,00	0,00	0,00	356 385,36	356 385,36	0,00	356 385,36	356 385,36
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		400,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		317 787,00	0,00	0,00	356 385,36	356 385,36	0,00	356 385,36	356 385,36
023	Virement à la section d'investissement	64 664,38			25 656,83	25 656,83		25 656,83	25 656,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	13 163,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		77 827,38			45 656,83	45 656,83		45 656,83	45 656,83

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 402 042,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		395 614,38	0,00	402 042,19	402 042,19	402 042,19
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 707,38	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74	Dotations et participations (2)	310 864,00	0,00	290 683,00	290 683,00	290 683,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
Total des recettes de gestion des services		393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 043,00		4 252,99	4 252,99	4 252,99
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 043,00		4 252,99	4 252,99	4 252,99

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées 402 042,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		395 614,38	0,00	0,00	402 042,19	402 042,19	0,00	402 042,19	402 042,19
011	Charges à caractère général (4)	80 095,00	0,00	0,00	103 997,36	103 997,36	0,00	103 997,36	103 997,36
60611	Eau et assainissement	300,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60612	Energie - Electricité	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	250,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	0,00		23 200,00	23 200,00	0,00	23 200,00	23 200,00
6132	Locations immobilières	17 500,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
61358	Autres	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 600,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	1 300,00	0,00		8 168,00	8 168,00	0,00	8 168,00	8 168,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	700,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00		80,00	80,00	0,00	80,00	80,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 920,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 920,00	0,00		1 234,36	1 234,36	0,00	1 234,36	1 234,36
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	3 400,00
6234	Réceptions	3 400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	21 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6238	Divers	0,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6262	Frais de télécommunications	300,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	35,00	0,00		35,00	35,00	0,00	35,00	35,00
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6284	Redevances pour services rendus	220,00	0,00		230,00	230,00	0,00	230,00	230,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	7 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
63512	Taxes foncières	600,00	0,00		650,00	650,00	0,00	650,00	650,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	168 625,00	0,00		183 080,00	183 080,00		183 080,00	183 080,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	3 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	165 125,00	0,00		181 080,00	181 080,00		181 080,00	181 080,00
014	Atténuations de produits	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	62 667,00	0,00	0,00	63 308,00	63 308,00	0,00	63 308,00	63 308,00
65311	Indemnités de fonction	10 100,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
65315	Formation	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65568	Autres contributions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	9 900,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	42 667,00	0,00		33 600,00	33 600,00	0,00	33 600,00	33 600,00
65818	Autres	0,00	0,00		13 208,00	13 208,00	0,00	13 208,00	13 208,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		317 387,00	0,00	0,00	356 385,36	356 385,36	0,00	356 385,36	356 385,36
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		400,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		317 787,00	0,00	0,00	356 385,36	356 385,36	0,00	356 385,36	356 385,36
023	Virement à la section d'investissement	64 664,38			25 656,83	25 656,83		25 656,83	25 656,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	13 163,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	13 163,00			20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		77 827,38			45 656,83	45 656,83		45 656,83	45 656,83

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-E pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		395 614,38	0,00	402 042,19	402 042,19	402 042,19
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	12 707,38	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
70688	Autres prestations de services	12 707,38	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	31 306,20	31 306,20	31 306,20
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
731721	Taxe de séjour	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
74	Dotations et participations (3)	310 864,00	0,00	290 683,00	290 683,00	290 683,00
744	FCTVA	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	10 000,00	0,00	53 650,00	53 650,00	53 650,00
74748	Participation autres communes	3 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	274 800,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
74773	Participation FEADER	22 239,00	0,00	37 033,00	37 033,00	37 033,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
75888	Autres	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
Total des recettes de gestion des services		393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		393 571,38	0,00	397 789,20	397 789,20	397 789,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 043,00		4 252,99	4 252,99	4 252,99
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	2 043,00		4 252,99	4 252,99	4 252,99
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 043,00		4 252,99	4 252,99	4 252,99

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Page 45

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000,00 €		
	Catégories de biens amortis		
L	Agencements et aménagements de bâtiments	15	17/07/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	17/07/2020
L	Autres constructions	30	17/07/2020
L	Bâtiments légers, abris	10	17/07/2020
L	Études non suivies de travaux	5	17/07/2020
L	installations de voirie	20	17/07/2020
L	Installations et appareils de chauffage	15	17/07/2020
L	Licences	1	17/07/2020
L	Logiciel de gestion	2	17/07/2020
L	Logiciels métiers	5	17/07/2020
L	Matériel informatique	2	17/07/2020
L	Matériels classiques	6	17/07/2020
L	Matériels de bureau électrique	5	17/07/2020
L	Mobilier	10	17/07/2020
L	Téléphones portables	2	17/07/2020
L	Véhicules légers	5	17/07/2020

Page 47

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Président (1),

A Saint-Amand-Mont rond, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Saint-Amand-Mont rond, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Saint-Amand-Mont rond, le

(1) Indiquer « le président » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la Collectivité territoriale unique de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des sigles est facultatif.

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

DES BUDGETS 2023

Communauté de communes Cœur de France

(Conseil communautaire du 5 avril 2023)

L'article L.213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est consultable sur le site internet de la Communauté de communes à l'adresse www.cc-coeurdefrance.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre. Le projet de budget a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- désendetter l'EPCI,
- poursuivre les investissements structurants.

1. Eléments de contexte

La Communauté de communes Cœur de France, 19 communes rassemblées, se situe dans la moyenne des **992 communautés de communes françaises** au 1^{er} janvier 2023.

Nature Juridique	Au 01/01/2020	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Métropole de Lyon	1	1	1	1
Métropole CU	21 14	21 14	21 14	21 14
CA	222	223	227	227
CC	997	995	992	992
SAN	0	0	0	0
Total	1 255	1 254	1 255	1 255
Nb de communes regroupées	34 964	34 961	34 951	34 941
Population rassemblée (en millions d'habitants)	68	68,2	68,5	68,6

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023

En 2023, 31 % des communautés de communes regroupent moins de 20 000 habitants et 43 % des communautés de communes regroupent entre 20 000 et 50 000 habitants.

Strate de population	CC
de 2 000 à moins de 5 000 hab.	6
de 5 000 à moins de 10 000 hab.	205
de 10 000 à moins de 20 000 hab.	309
de 20 000 à moins de 50 000 hab.	429
de 50 000 à moins de 100 000 hab.	41
de 100 000 à moins de 300 000 hab.	2
Total	992

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023 / Insee, RP population totale en vigueur en 2023 - (multiplifiée en 2020)

La population moyenne des communautés de communes en 2023 est de **22 075**. La population moyenne regroupée (source DGCL) de la Communauté de communes Cœur de France est de **18 779**.

Moyenne en nombre de communes	Moyenne en nombre d'habitants	Médiane en nombre de communes	Médiane en nombre d'habitants	Minimum en nombre de communes	Minimum en nombre d'habitants	Maximum en nombre de communes	Maximum en nombre d'habitants
2,6	22 075	2,1	19 270	2	3 985	129	105 483

Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023

La population réelle 2022 est de **18 779 habitants**. C'est cette dernière référence qui servira au calcul des ratios.

1.1 Contexte économique et social

Selon les dernières données locales disponibles auprès de l'Insee, la communauté de communes Cœur de France recensait 18 779 habitants en 2022. Un peu moins de 3 000 personnes ont plus de 75 ans dont la moitié environ sont exonérées de la CSG. Sur 9 500 ménages, dont la taille est en moyenne de 2 personnes, seuls 2 000 sont composés d'un couple avec enfants.

Sur 8 900 ménages, 3 700 sont retraités soit plus de 30 %. Parmi les 5 100 familles, 2 800 n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. Il existe environ 11 500 logements sur le territoire de l'EPCI dont 1 800 sont vacants, un taux double par rapport à la moyenne nationale.

Les résidences principales représentent 77 % dont les occupants sont à 62 % propriétaires. Sur 1 000 jeunes de 18 à 24 ans, seuls 340 sont scolarisés.

Sur 10 000 personnes en âge de travailler (15 à 64 ans), 70 % sont actifs. Les quelques 7 000 emplois dans la zone relèvent à 40 % de l'administration publique. On dénombre 1 300 demandeurs d'emploi soit 17 % (environ 14 % pour le Cher), les plus touchés étant les jeunes de 18 à 24 ans, deux fois plus touchés que les autres catégories. Un peu moins de 600 foyers sont bénéficiaires du RSA.

Pour 300 décès annuels, on compte environ 120 naissances. On compte 11 médecins généralistes pour les 19 communes. 8 700 ménages fiscaux dont environ 42 % sont imposés.

D'un point de vue économique, on dénombre un peu plus de 900 établissements sur le territoire des 19 communes de l'EPCI. Seuls 20 établissements comptent plus de 50 salariés. Sur 5 600 salariés, 2 400 relèvent de l'administration publique, 1 000 de l'industrie et un peu moins de 2 000 du commerce et des services.

En centaine d'entreprises sont créées chaque année (128 en 2021, 115 en 2019).

Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrielle dans les créations d'ent. 2021	Création d'entreprises dans l'industrie	Création d'entreprises dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration	Création d'entreprises dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale	Création d'entreprises et dans les autres services
200036135	CC Cœur de France	984	12,5	16	11	34	55
Source Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE), chiffres de l'année 2021							

Le secteur ne dispose que de 5 hôtels pour environ 140 chambres. Environ 500 associations sont enregistrées au sein du répertoire nationale des associations.

On dénombre **984 activités marchandes** hors agriculture (unités légales) actives au 31 décembre 2021 sur le territoire de la communauté de communes Cœur de France, soit le 891^{ème} rang en France sur 1 255 EPCI.

Rang	Code	Libellé	Unités légales (en nombre) 2021	Part industrie dans les créations d'ent. 2021
881	200036069	CC du Pays de Mortagne-au-Perche	1002	9,8
882	245700950	CC du Pays de Phalsbourg	998	9,3
883	200043354	CC de Villiedieu Intercom	997	13
884	245300389	CC du Bocage Mayennais	994	12
885	200067882	CC Bazois Loire Morvan	993	15
886	242000503	CC Celavo-Pumelli	989	10,3
887	242900629	CC Cap Sizun - Pointe du Raz	989	11
888	243300811	CC de l'Estuaire	988	6,6
889	200067080	CC Chablis Villages et Terroirs	987	14,4
890	200072700	CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	986	12,6
891/1255	200036135	CC Cœur de France	984	12,5
892	200068963	CC Maine Cœur de Sarthe	984	12,7
893	200068278	CC Berry Loire Puisaye	983	9,6
894	200029999	CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	982	9,1
895	200039907	CC du Sud Messin	981	9,2
896	245701164	CC du Warndt	981	10,5
897	248900748	CC du Gâtinais en Bourgogne	981	7,7
898	200067445	CC Buëch-Dévoluy	975	12,8
Source				
Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE)				

Dans un contexte où la fiscalité économique diminue, en particulier la fiscalité locale avec la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) actée en loi de finances 2023, le lien fiscal entre les collectivités territoriales et les entreprises nécessite d'être précisé. En moyenne, les entreprises participent à hauteur de 34% aux ressources fiscales des collectivités en 2021 (source DGCL).

Année	2019	2020	2021	2022	2023 (prévision)
Base d'imposition CFE	6 130 791 €	6 136 497 €	5 340 119 €	5 581 344 €	5 653 000 €

Bases d'imposition CFE de la CC Cœur de France (source état 1259)

1.2 Contexte budgétaire et fiscal

La nature juridique de 828 communautés de communes en France est la fiscalité professionnelle unique contre 164 en fiscalité additionnelle.

Nature juridique	FPU	FA sans FPZ et sans FPE	FA avec FPZ et avec FPE	FA avec FPE et sans FPZ	FA avec FPZ et sans FPE	Total
CC	828	75	14	1	74	992
Source : DGCL, BANATIC mise à jour le 01/01/2023						
FPU : Fiscalité professionnelle unique						
FA : Fiscalité additionnelle						
FPZ : Fiscalité professionnelle de zone						
FPE : Fiscalité professionnelle sur les éoliennes						

Dettes

La dette consolidée du budget principal de la Communauté de communes a diminué de 11 951 210 € au 1^{er} janvier 2021 à 10 857 156 € au 1^{er} janvier 2022 pour atteindre **9 279 445 € au 1^{er} janvier 2023**. La capacité de désendettement totale est de 12 années alors qu'elle est en moyenne de 7 ans pour les EPCI de la même catégorie. Même si les résultats sont encourageants l'effort de désendettement doit se poursuivre jusqu'à atteindre le niveau moyen de la strate.

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie, cette dotation se décompose en cinq parts :

- une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants ;
- une part proportionnelle à la superficie ;
- une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;

Pour mémoire, la Communauté de communes Cœur de France se situait jusqu'en 2021 dans les 60 dernières collectivités (sur 1 254) avec un montant de DGF 2021 de 153 724 €. 1 283 320 € en 2022.

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. Les modalités de répartition de ces dotations sont décrites aux articles L. 5211-28 à L. 5211-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

EPCI à fiscalité propre	Dotation de compensation 2022	Dotation d'intercommunalité 2022	DGF 2022
CA BOURGES PLUS	9 372 918	1 644 500	11 017 418
CC VIERZON-SOLOGNE-BERRY	2 699 755	389 738	3 089 493
CC CŒUR DE FRANCE	1 119 952	163 368	1 283 320
CC TERRES DU HAUT BERRY	444 854	429 635	874 489
CC DE LA SEPTAINE	88 842	685 071	773 913
CC BERRY GRAND SUD	196 113	361 026	557 139
CC DES PORTES DU BERRY, ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS	281 021	118 663	399 684
CC DU PAYS DE NERONDES	43 073	163 818	206 891
CC DU DUNOIS	2 422	193 503	195 925
CC ARNON BOISCHAUT CHER	31 265	156 302	187 567
CC SAULDRÉ ET SOLOGNE	-	168 244	168 244
CC PAYS FORT, SANCERROIS, VAL DE LOIRE	-	155 451	155 451
CC DES TROIS PROVINCES	869	88 704	89 573
CC FERCHER	555	87 576	88 131
CC CŒUR DE BERRY	1 364	58 453	59 817
CC BERRY LOIRE VAUVOISE	-	45 527	45 527

1.3 L'effectif de la collectivité

Il est d'usage de parler du taux d'administration des collectivités et de leurs groupements. En France, 330 000 agents publics travaillent dans les organismes intercommunaux. Le taux d'administration d'un territoire représente le nombre d'agent territoriaux pour 1 000 habitants. Ces représentations par taux d'administration neutralisent l'effet population d'un ensemble. La Communauté de communes compte 17 agents chargés d'exercer les compétences de l'intercommunalité, soit 0,9 pour 1000 habitants.

Le tableau des effectifs, confirmé par la récente étude de l'AFNOR, laisse apparaître un besoin en compétences informatique/systèmes d'information et de communication, en matière juridique et de pilotage et en communication institutionnelle. Cette augmentation de l'effectif est contrainte par un manque de locaux disponibles pour accueillir décemment les agents. Cet accroissement de l'effectif n'a cependant été identifié comme étant prioritaire par les élus de la communauté de communes lors du débat d'orientation budgétaire le 2 mars 2023.

2. Priorités du budget

2.1 Les trois priorités du mandat 2020-2026

Les trois priorités sont la Santé, l'Economie et le Tourisme. Le projet de territoire a identifié 5 domaines d'actions :

- l'aménagement de l'espace,
- l'eau et l'énergie,
- l'économie,
- l'attractivité du territoire,
- la santé, cadre de vie.

La mise en place de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022 portera ses effets dans le temps. En 2022, les communes membres ont perçu, à l'euro près, le montant perçu en 2021. Il en sera de même en 2023. Le tableau ci-dessous présente le détail des reversements (attributions de compensation) par commune.

Communes	Recettes de références 2021 - initial, dans les états 12861 des communes - validées par la DGFPP						Attributions de compensation définitives au 09/2022
	CPE	CVAE	TAFNB	IFER	TASCOM	AE Compensation CTE	
Arpajon-sur-Arny	1 627 €	195 €	396 €	4 811 €	1 732 €	7 697 €	8 320 €
Bessali-le-Frémontel	9 275 €	3 536 €	866 €	1 129 €	7 679 €	23 483 €	23 483 €
Bourais	20 711 €	3 348 €	179 €	1 129 €	611 €	26 837 €	26 837 €
Braine-Ailly-Champigny	61 508 €	32 844 €	376 €	1 129 €	14 220 €	123 966 €	123 966 €
La Cèbe	4 459 €	419 €	82 €	9 824 €	922 €	15 706 €	7 418 €
Charenton-le-Cher	12 947 €	8 962 €	524 €	9 824 €	2 736 €	50 961 €	50 961 €
Colombiers	4 016 €	7 206 €	552 €	4 135 €	973 €	20 948 €	25 941 €
Courç	1 985 €	9 958 €	190 €	4 135 €	869 €	20 948 €	27 995 €
Drevaux	0 512 €	12 965 €	323 €	4 512 €	1 388 €	19 304 €	19 304 €
Farges-Aubertus	74 617 €	10 540 €	323 €	4 512 €	1 388 €	97 779 €	97 779 €
La Genette	759 €	957 €	159 €	684 €	684 €	2 344 €	2 344 €
Le Grand	2 396 €	4 007 €	308 €	1 027 €	1 027 €	6 702 €	6 702 €
Le Lignay	4 135 €	1 027 €	308 €	1 027 €	1 027 €	7 501 €	7 501 €
Nolambes	55 158 €	6 018 €	599 €	549 €	378 €	67 697 €	67 697 €
Ocrevies	31 299 €	1 168 €	242 €	5 774 €	700 €	39 183 €	39 183 €
Orval	299 372 €	130 161 €	1 418 €	4 719 €	31 175 €	368 011 €	368 011 €
Saint-Amand-Montmond	248 261 €	483 561 €	-4 818 €	59 669 €	284 136 €	115 538 €	622 053 €
Saint-Pierre-les-Églises	19 712 €	10 011 €	863 €	563 €	117 538 €	895 €	2 612 989 €
Vernilly	1 901 €	884 €	12 329 €	96 115 €	323 838 €	514 €	9 528 €
cumul	1 965 154 €	685 663 €	12 329 €	96 115 €	323 838 €	279 811 €	1 806 577 €

2.2 Les limites

Aux termes des articles L.2337-3, L.3336-1, L.4333-1 et L.5211-36 du CGCT, les EPCI peuvent recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget des collectivités (article L. 2331-8 du CGCT). Les emprunts correspondent au volume global des dettes contractées à plus d'un an pendant l'exercice.

Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. Les emprunts n'ont pas à être affectés explicitement à une ou plusieurs opérations d'investissement précisément désignées au contrat. Ils peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement prévu au budget.

Le contrôle des emprunts des collectivités locales s'exerce à travers le principe d'équilibre budgétaire prévu à l'article L.1612-4 du CGCT. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette.

En outre, les dépenses imprévues inscrites à la section d'investissement du budget ne peuvent être financées par l'emprunt (article L. 2322-1 du CGCT). Sous cette réserve, le produit des emprunts prévu au budget primitif peut assurer l'équilibre de la section d'investissement.

- Bruère-Allichamps enfouissement de l'éclairage public du parking de la Mairie 7 000 €
- La Celle enfouissement de l'éclairage public et restitution de l'éclairage public 50 000 €
- Farges-Allichamps route de la Croix – enfouissement de l'éclairage public 15 000 €
- Marçais point lumineux solaires sur les écarts 10 000 €
- Orval voie d'accès « les Socques » 30 000 €
- Saint-Amand-Montrond rue des deux cèdres – extension éclairage public 1 000 €
- Saint-Amand-Montrond 2^{ème} tranche extinction de l'éclairage public 7 000 €
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond 65 000 €
- Travaux de voirie sur les voies communautaires 50 000 €
- Bagnéor – travaux d'optimisation 56 558,20 €

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 522 495,19 € (898 172 € en 2022) permet de couvrir l'annualité d'emprunts qui s'élève en 2023 à (897 300 € en 2022).

3.2 Budgets annexes

Budget annexe « Citoyens Français Itinérants »

La section de fonctionnement s'équilibre à 474 549,14 €
 La section d'investissement s'équilibre à 158 381,14 €
 L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 473 149,14 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Assainissement »

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 208 218,61 €
 La section d'investissement s'équilibre à 3 396 506,66 €
 L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre.

Budget annexe « gestion du tourisme »

La section de fonctionnement s'équilibre à 402 042,19 €
 La section d'investissement s'équilibre à 73 299,06 €
 L'équilibre budgétaire nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de 200 000 € en provenance du budget principal.

Budget annexe « Zones d'Activité »

La section de fonctionnement s'équilibre à 643 583,95 €
 La section d'investissement s'équilibre à 796 830,95 €
 L'équilibre budgétaire ne nécessite pas de subvention d'équilibre mais nécessite de contracter un emprunt de 484 878,42 €.

4. Crédits d'investissement

4.1 Le choix de la pluriannualité
 Les autorisations de programme (AP) constituent " la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées " en section d'investissement. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense. Les autorisations d'engagement (AE) sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent

3. Montant du budget 2023

3.1 Budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 8 310 031 € (7 234 676 € en 2022)

En dépense

- Chapitre 011 Dépenses à caractère général : 442 176,67 € (425 584 € en 2022)
- Chapitre 012 Charges de personnel : 747 000 € (755 820 € en 2022)
- Chapitre 014 Atténuation de produits (dont AC) : 3 938 396 € (2 681 077 € en 2022)

Le fonds de national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimé à 87 204 € (le montant est stable par rapport à 2022 et 2021).

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 1 769 363,14 € (1 627 323 € en 2022)

Les subventions d'équilibre versée aux budgets annexes :

- CFI : 473 149,14 € (302 998 € en 2022)
- Assainissement : 0 € (0 € en 2022)
- Tourisme : 200 000 € (274 800 € en 2022)
- Zone d'activité : 0 € (0 € en 2022)

Chapitre 66 Intérêts de la dette : 222 900 € (246 700 € en 2022)

En recette

Chapitre 70 Produits des services : ils correspondent aux recettes générées par les différents services proposés à la population : 333 080 € (420 537 € en 2022)

Chapitre 73 Impôts et taxes : 1 470 943 € (1 211 480 € en 2022)

Chapitre 731 Impositions directes : 4 330 728 € (4 388 640 € en 2022)

Chapitre 74 Dotations et participations (dont part TVA) : 1 720 719 € (584 050 € en 2022)

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ce chapitre comporte essentiellement les recettes des revenus des immeubles : 243 861 € (125 561 € en 2022)

Pour mémoire, la hausse des taux en 2021 (TFB à 6,5%) a fait passer la recette TFB de 1 091 551 € en 2020 à 1 260 294 € en 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 3 634 768,87 € (4 099 549 € en 2022)

En dépense, les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Réparation de l'éclairage public 34 960,94 €
- PLUI-H – révision n°1 28 920 €
- PLUI-H – révision n°2 – Charenton 20 000 €
- Tiers lieu compétences 50 000 €
- Photovoltaïque – étude du potentiel 20 000 €
- Bâtiment artisanal « l'Atelier » 70 000 €
- Extension, remplacement ou suppression d'éclairage public 55 200 €
- Maison de santé (solde) 250 000 €
- Ballon fluo 59 300 €

s'étaler sur plusieurs années en section de fonctionnement, dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.

Les crédits de paiement (CP) représentent " la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme et d'engagement ". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations de programme et d'engagement initiales.

4.2 Les AP/CP de la Communauté de communes Cœur de France en 2023

Eclairage public

- Changement des ampoules "ballon fluo" par des LED pour les communes de Meillant (tranche2) - Orval (tranche2) - Saint-Amand-Montrond (tranche2) (59 300 euros)
- Entretien des réseaux et restitution de l'éclairage public à La Celle (50 000 euros)

Santé

- Création d'une maison de santé pluridisciplinaire - ancienne école La Chaume (250 000 euros)
- Création d'un centre de santé à Saint-Amand-Montrond (65 000 euros)

Travaux de voirie

- Création de la voie d'accès « les Socques » à Orval (30 000 euros)

Économie

- Création d'un tiers lieu compétences (50 000 euros)
- Création d'un bâtiment artisanal « l'Atelier » (70 000 euros)

Assainissement

- Création d'une nouvelle station d'épuration à La Celle et création d'un réseau de collecte des eaux usées (505 073 euros)
- Création d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Amand-Montrond (1,682 millions)

Tourisme

- création d'itinéraires de randonnées (12 200 euros)

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au budget prévisionnel 2022

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

Elle représente l'excédent de ressources internes dégagées par l'activité de l'établissement et peut s'analyser comme une ressource durable.

5.1 CAF brute

La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) - les charges réelles de fonctionnement (décaissables). Elle s'élève à 1 047 095,19 € (1 333 172 € en 2022).

Pour mémoire en 2021 : 1 088 330 € (3 974 611 € en recettes et 2 886 280 € en dépenses)

5.2 CAF nette

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité. Elle s'élève à 201 795,19 € (contre 435 872 € en 2022, 122 330 € en 2021 et -350 000 € en 2020).

Cela correspond à 10,79 € par habitant, la moyenne nationale s'établissant à 35 € par habitant.

6. Niveau d'endettement de la collectivité

6.1 L'origine de la dette

L'origine de la dette est essentiellement liée aux travaux de voirie et d'éclairage public. Les taux d'imposition très bas lors de la création de l'EPCI a également contribué à limiter les ressources.

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le budget annexe occasionne des dépenses sans aucune recette. Le mode de gestion a été entièrement repensé. Un terrain approprié a été identifié pour implanter une nouvelle aire d'accueil qui sera déléguée dans sa gestion. Les terrains familiaux seront construits par le bailleur Val de Berry. La gestion de l'aire et des terrains seront délégués à un prestataire.

Centre balnéoludique BALNEOR

Dans le cadre de la compétence supplémentaire, la Communauté de communes Cœur de France a défini la gestion du centre balnéoludique - Balnéor d'intérêt communautaire dans sa délibération du 9 novembre 2018.

Un contrat de délégation de service public a été conclu par la commune de Saint-Amand-Montrond pour la gestion du site avec la Société ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR, au nom commercial « ESPACE RÉCRÉA » dont le siège social est situé 18 rue Martin Luther King à Saint-Conteste (14280). La durée du contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} décembre 2018, date marquant la prise d'effet du contrat.

Le centre occasionne environ 500 000 € de dépense d'emprunt et 500 000 € de dépense de fonctionnement annuel. Le contrat de délégation de service public est en cours de révision en 2023 concrétisé par une nouvelle mise en concurrence.

6.2 Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur qui répond à la question : en combien d'année une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? Techniquement, il s'agit de diviser la dette au 31 décembre par le montant de l'épargne brute (recette de fonctionnement – dépense de fonctionnement).

Au 1^{er} janvier 2023, la capacité de désendettement est de 9 279 445,91 / 1 047 095,19 = **8,9 ans** (contre 10,2 ans en 2022)

7. Niveau des taux d'imposition

Dans la catégorie des groupements de 15 000 à 30 000 habitants, 369 communes de communes relèvent de la fiscalité professionnelle unique contre 62 relevant de la fiscalité additionnelle. La Communauté de communes Cœur de France relève depuis le 1^{er} janvier 2022 de la fiscalité professionnelle unique.

7.1 Les impôts locaux

Le dégrèvement de la taxe d'habitation de la résidence principale a été institué à compter des impositions établies au titre de 2018 (article 1414 C du CGI). Les résidences secondaires n'entrent pas dans le champ de cette réforme.

En 2020, la taxe d'habitation a été dégrévée à 100 % sur la base des taux et des abattements de 2019. Cette réforme doit permettre à environ 80 % des foyers d'être exonérés de la taxe d'habitation. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) n'est pas incluse dans le dispositif.

7.2 La hausse des taux en 2021

Les taux des impôts directs locaux 2020 étaient :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	5,47	19 862 944 €	1 091 551 €
TFNB	9,7	1 173 067 €	113 788 €
CFE	5,47	6 136 797 €	336 662 €

Le levier fiscal consistait à augmenter, en ce début de mandat et pour une fois durant le mandat, la taxe foncière en passant d'un taux de 5,47 % à 6,5 %, générant une recette supplémentaire de 162 964 euros. Recette constatée en 2021 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 336 314 €	1 260 294 €
TFNB	9,7	1 170 414 €	113 531 €
CFE	5,47	5 340 119 €	292 550 €

Recette constatée en 2022 :

Taxes	Taux	Bases	Produit fiscal
TFB	6,5	19 853 699 €	1 293 284 €
TFNB	9,7	1 208 057 €	117 180 €
CFE	29,95	5 581 344 €	1 674 142 €

8. Principaux ratios 2022

Les données synthétiques sur la situation financière de l'EPCI comprennent onze ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. La population totale 2021 est **18 779** habitants. Le potentiel fiscal par habitant 2022 est de 235,52 € (contre 161,64 € en 2021).

- 8.1 Ratio 1 – Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population
- 8.2 Ratio 2 – Produit des impositions directes / population
- 8.3 Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population
- 8.4 Ratio 4 – Dépenses brutes d'équipement / population
- 8.5 Ratio 5 – Dette / population
- 8.6 Ratio 6 – DGF / population
- 8.7 Ratio 7 – Dépenses de personnel / DRF
- 8.8 Ratio 9 – Marge d'autofinancement courant / RRF
- 8.9 Ratio 10 – Dépenses brutes d'équipement / RRF
- 8.9 Ratio 11 – Dette / RRF

Ratios Cœur de France	2020	2021	2022
ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population	157,99	136,83	349,94
ratio 2 : Produit des impositions directes / population	155,84	163,76	311,06
ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement / population	200,63	222,79	433,18
ratio 4 : Dépenses brutes d'équipement / population	108,94	124,52	101,87
ratio 5 : Dette / population	594,55	541,22	494,14
ratio 6 : DGF / population	7,46	8,18	68,34
ratio 7 : Dépenses de personnel / DRF	23%	26%	11%
ratio 9 : Marge d'autofinancement courant / RRF	21%	39%	19%
ratio 10 : Dépenses brutes d'équipement / RRF	54%	56%	24%
ratio 11 : Dette / RRF	296%	243%	114%

Le coefficient d'intégration fiscale

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on suppose qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Le CIF des communautés de communes est égal au rapport entre :

- les recettes de l'EPCI
- et les mêmes recettes perçues par les communes regroupées et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale sur le territoire

Le coefficient d'intégration fiscale pour le Cœur de France était de 0,15 en 2021. L'intégration fiscale étant plus importante depuis le passage au régime de la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2022. **Le nouveau CIF 2022 est de 0,3895**

Annexe - Loi de finances 2023

Dispositions concernant l'intercommunalité

En synthèse pour 2023

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement de la Communauté de communes Cœur de France est maîtrisé. La part des dépenses de personnel, d'un quart des dépenses de fonctionnement, est faible, deux fois moins élevée que pour des EPCI similaires.

Les recettes de l'établissement public sont conformes aux établissements de même strate. Les dépenses d'équipement sont correctes et correspondent aux compétences exercées.

Le taux d'endettement est toujours important, près de deux fois la moyenne nationale. Il faudrait 9 ans à la collectivité pour se désendetter contre 5-6 ans en moyenne nationale pour cette strate.

Le niveau d'imposition est correct. Les bases de la cotisation foncière des entreprises se redressent.

L'EPCI a retrouvé le niveau de dotation globale de fonctionnement (DGF) qui doit être le sien en 3^{ème} position dans le Cher.

La principale préoccupation demeure la diminution de la population et l'attractivité du territoire pour les plus jeunes.

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
20 633	20 485	20 357	19 969	19 806	19 442	19 260	18 706	18 793	18 779	18 708

Evolution de la population de la communauté de communes Cœur de France
En nombre d'habitants

1. FPIC

Suppression de la condition d'effort fiscal agrégé posée pour bénéficiaire du FPIC. Depuis 2016, seuls les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal agrégé est supérieur à 1 peuvent bénéficier d'une attribution au titre du FPIC. L'article 195 de la L.F pour 2023 supprime le critère d'exclusion du reversement du FPIC en raison d'un effort fiscal agrégé (EFA) inférieur à 1 car « ce seuil n'est plus adapté à l'évolution du calcul de l'indicateur adoptée en loi de finances pour 2022, qui fait suite à la réforme de la fiscalité locale ». En effet, compte tenu de l'évolution importante de ce critère, près de 152 ensembles intercommunaux risquent de passer sous le seuil d'éligibilité et de ne plus bénéficier du reversement du FPIC. Cette mesure de prévention permettra donc de limiter la situation de nombreux ensembles intercommunaux à terme.

Les ensembles intercommunaux perdant l'éligibilité au reversement du FPIC percevaient une garantie de sortie d'une année, non renouvelable, à hauteur de 50% de l'attribution perçue l'année précédant la perte d'éligibilité.

2. Dotation d'intercommunalité

Dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité, la loi de finances pour 2019 a prévu une « réalimentation » afin de permettre aux intercommunalités ayant des dotations nulles ou inférieures à zéro, d'obtenir à nouveau une dynamique de cette dotation. Le PLF pour 2023 propose que la réalimentation soit financée par prélèvement sur le montant de la dotation d'intercommunalité. Cela aura pour principal effet de réduire le montant de dotation d'intercommunalité à distribuer entre les intercommunalités (baisse de la valeur de point). Cet impact sera toutefois faible. Par ailleurs, l'article 195 de la L.F 2023 prévoit qu'aucune minorité ne sera appliquée à la dotation forfaitaire des communes en 2023 : les attributions individuelles au titre de cette dotation n'évolueront donc, à périmètre constant, qu'en fonction de la population. Ainsi, le prélèvement sur la dotation de compensation des intercommunalités financera l'intégralité des contraintes de la DGF concernant le coût de l'évolution de la population en 2023. Cette nouvelle mesure ne pèsera pas autant sur le budget des intercommunalités que l'écritement qu'elles ont connu en 2022 sur leur dotation de compensation. À titre d'exemple, en 2022, si la dotation de compensation n'avait financé que le coût de la hausse de la population (34,195 millions d'€), le taux de contribution aurait été de - 0,72 % au lieu de - 2,19 %.

3. Partage de la TA entre commune et intercommunalité

Le partage de la taxe d'aménagement a connu plusieurs évolutions en 2022. Pour rappel, la loi de finances pour 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité. Toutefois, la 2ème loi de finances rectificative pour 2022 est revenue sur cette obligation de partage. Ainsi, l'article 15 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022, n'impose plus l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement, qu'elles perçoivent à leur intercommunalité, à compter de 2022 (année où l'obligation avait été inscrite dans la loi de finances pour 2022) ainsi que pour les années à venir. Le partage de la taxe redevient de nouveau une faculté, il n'est plus imposé par la loi lorsque les communes la perçoivent.

4. DSR des communes nouvelles pour 2023

Les communes nouvelles créées entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2017 ont bénéficié d'une garantie de DSR sans limitation de durée et qui évoluait selon l'évolution de l'enveloppe nationale de cette dotation. Cette disposition a malheureusement été supprimée et la loi prévoyait que les communes nouvelles qui bénéficiaient de cette garantie de DSR n'en bénéficieraient plus à compter de 2023.

5. Modification de la répartition de l'IFER photovoltaïque

La 2nde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des IFER photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique. Cette nouvelle répartition s'applique aux centrales de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque installées à compter du 1er janvier 2023. Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 prévoit que dans un EPCI à fiscalité professionnelle unique (FPU), la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1^{er} janvier 2023 sera la suivante : 50% à l'EPCI (dont 60% provenant de la part communale, et 20% de droit commun), 20% aux communes d'implantation et 30% aux départements. Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent.